



## Universités: Baptiste reconnaît des "tensions" budgétaires mais "relativise"

( ), (AFP) -

Le ministre de l'Enseignement supérieur Philippe Baptiste a reconnu mercredi "des tensions" dans la situation budgétaire des universités, mais "pas systématiquement dramatiques", alors que celles-ci dénoncent "toujours plus de charges" et "pas assez de moyens" pour y faire face.

"Evidemment, on a un certain nombre d'établissements qui sont en difficultés budgétaires", a affirmé M. Baptiste, lors d'une audition sur le budget devant la commission des Affaires culturelles du Sénat.

"Oui, il y a des difficultés où de temps en temps, ils doivent recruter moins que ce qu'ils voudraient faire", a-t-il ajouté. "Mais ce n'est pas non plus systématiquement dramatique", a-t-il poursuivi, disant vouloir "relativiser le sujet". "Ce n'est pas Zola non plus".

"Il y en a beaucoup qui nous disent en début d'année qu'elles sont dans le rouge et qui votent un budget initial en déficit", mais "il y en a très, très peu en fin d'année qui atterrissent sur un budget déficitaire", a-t-il expliqué. "Ce qui est important, c'est évidemment le point d'atterrissage".

Interrogé sur les charges pesant sur les universités du fait de "mesures obligatoires", telles que la contribution au compte d'affectation spécial des pensions des agents publics (CAS), les mesures Guérini pour les fonctionnaires (revalorisation du point d'indice...) et surtout la nouvelle protection sociale complémentaire des agents de la fonction publique (PSC), le ministre a reconnu qu'"il est objectivement vrai que nous avons un certain nombre de mesures (...) qui ne sont pas intégralement financées" par l'Etat.

Dans le projet de loi de finances pour 2026, actuellement en débat, "ce sera au plus 60 millions d'euros sur la protection sociale complémentaire" qui doit entrer en vigueur à partir de mai 2026, non compensés par l'Etat, a indiqué le ministre. "A ce stade, je n'ai pas de solution évidente pour résoudre le problème", a-t-il ajouté, tout en jugeant que "ce n'est pas non plus totalement inaccessible".

L'association France Universités, qui représente les présidents de ces établissements, a déploré mardi qu'"aucune enveloppe budgétaire" ne soit prévue dans le PLF "pour financer la protection sociale complémentaire".

"Imposer cette charge supplémentaire aux universités, sans compensation, contrevient au principe élémentaire du décideur-payeur", estime-t-elle.

"Si rien ne change, en plus des 360 millions d'euros déjà non financés en 2025 et reconductibles, près de 230 millions d'euros de charges s'ajouteront en 2026", déplorent-t-elle, exigeant "un sursaut politique qui se traduise dans la loi de finances pour 2026".

Afp le 29 oct. 25 à 21 20.